

Une application **PHOENIX** pour les conducteurs téléchargeable dans PLAY STORE (Android) OU APP STORE (Apple)



Une application tout en un qui permet de

- Consulter la fiche véhicule reprenant vos infos essentielles, mettre à jour votre kilométrage et prendre des photos de votre véhicule pour expertise
- Savoir « QUE FAIRE EN CAS DE ? », sinistres , assistance , entretien , pneumatiques, perte de carte carburant ,
- Avoir à portée de main les procédures à suivre et les numéros utiles

Accédez à PHOENIX APPLI avec votre numéro de téléphone professionnel

GUIDE DU CONDUCTEUR



SERVICE GESTION DE FLOTTE

04 84 90 87 62

flotteauto-onet@fatec-group.com



Entretien / pneumatiques – page 2

Bris de glace – page 2



Carte carburant - page 3

Gestion des amendes – page 4



Sinistres – page 4 et 5

Vol / dégradations – page 4



Dépannage / remorquage – page 3

Véhicule de remplacement – page 3





VIE DE VOTRE VÉHICULE

Pour toutes les questions liées à votre véhicule :
Informations contrat/Renouvellement/Commande/Livraison /Restitution
Contactez votre gestionnaire **FATEC** au : **04 84 90 87 62**
ou par mail à : flotteauto-onet@fatec-group.com

PNEUMATIQUES

En cas de crevaison ou changement de pneumatiques , rendez-vous chez un pneumaticien en présentant votre carte grise afin d'obtenir un accord de prise en charge

Les pneus hiver sont autorisés mais le gardiennage n'est pas prévu au contrat

REVISION / ENTRETIEN COURANT

Les révisions, l'entretien courant (essuis glaces, ...) et contrôle technique de votre véhicule sont gérés et inclus dans le contrat du loueur.

Rendez-vous dans un garage de la marque de votre véhicule sauf pour le contrôle technique ou vous devez vous rendre dans un centre agréé du loueur,

Présentez votre carte grise au garagiste pour une prise en charge.

Les prestations suivantes sont comprises dans les opérations d'entretien :

- Opérations d'entretien et de révision préconisées par le constructeur et en cas de message d'alerte indiqué sur le tableau de bord du véhicule.
- Opérations mécaniques liées à l'usure.
- Contrôles ponctuels et mises à niveau exigés par le constructeur.
- Toute opération de réglage ou de contrôle qui sera jugée utile à réaliser.
- Appoints d'huile, de liquide de refroidissement
- Changement d'ampoules et balais d'essuie-glace.

BRIS DE GLACE

En cas de bris de glace , contactez AON
Numéro dédié ONET : **01 73 10 20 28**
Mail dédié : sinistrepremium@aon.com

Pour le remplacement des pare brises de la flotte ONET,
il sera nécessaire de vous présenter dans un atelier spécialisé
(CARGLASS, FRANCE PARE-BRISE...).Il suffit de présenter votre carte verte
au prestataire.

CARTE CARBURANT & BADGE AUTOROUTE



Paramétrages des cartes TOTAL

- Saisie du kilométrage : oui
- Plafonds enlèvements carburant : OUI selon le plafond autorisé
- Péages et parking : Oui (cf liste sur le site TOTAL
[:https://services.totalenergies.fr/pro/produits-services/cartes-multi-energies/carte-fleet/parking](https://services.totalenergies.fr/pro/produits-services/cartes-multi-energies/carte-fleet/parking)
- Dépenses boutiques : Non
- Lavage : OUI selon le plafond autorisé

En cas de perte ou de vol

Contactez FATEC du Lundi au Vendredi (8h30-17h30 au **04 84 90 87 62**)

En dehors de ces heures, contacter TOTAL **01 57 84 00 00** et en informer
FATEC par email : flotteauto-onet@fatec-group.com

DÉPANNAGE / REMORQUAGE / PANNE

Une assistance 24h/24 est accessible aux conducteurs et passagers via leur loueur.

Elle est valable dans les cas suivants :

- Accident immobilisant le véhicule
- Panne
- Perte de clé
- Erreur ou panne de carburant
- Crevaison, si impossibilité d'intervenir soi-même

En cas de panne mécanique, l'utilisateur doit contacter l'assistance du loueur :

Pour un véhicule ALD : **0825 85 85 85**

Pour un véhicule LEASEPLAN : **0825 743 742**

Pour un véhicule BPCE : **0826 106 406**

Pour un véhicule ARVAL en France : **0800 32 88 17**

Pour un véhicule ARVAL à MONACO : **0825 321 000**



SINISTRE AVEC TIERS OU SANS TIERS IDENTIFIÉ

Tout accident avec un tiers doit faire l'objet d'un constat :
Remplissez un constat en vous aidant du mémo en page 6-7.

Puis déclarez votre sinistre en envoyant le constat amiable sous 48h à AON
par mail à : sinistrepremium@aon.com

Si le véhicule est non-roulant et que vous avez besoin d'assistance :

Contactez FATEC, qui mettra en relation avec l'assistance du loueur.
(voir page 3)

Si le garage de réception dispose de véhicule de courtoisie , il pourra vous être mis à disposition , dans le cas contraire vous devez contacter ORSUD au **04 91 73 79 28** ou par mail : onet@orsud.com afin d'obtenir un véhicule de remplacement sur la durée d'immobilisation du véhicule sinistré

Attention sur Autoroute utilisez obligatoirement les bornes orange de secours. Le véhicule devra être remorqué par la société de remorquage des autoroutes. Faites une déclaration de sinistre à AON et contactez FATEC.

VOL / VANDALISME/INCENDIE

En cas de vol ,vandalisme ou incendie , le collaborateur doit :

- Déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie
- Envoyer le récépissé du dépôt de plainte et la déclaration par mail à AON : sinistrepremium@aon.com
- Copie FATEC : flotteauto-onet@fatec-group.com

VEHICULE DE REMPLACEMENT

Il n'y a pas de véhicule de remplacement dans le contrat LLD ni de prise en charge par l'assurance

Contactez ORSUD au **04 91 73 79 28** ou par mail : onet@orsud.com afin d'obtenir un véhicule de remplacement sur la durée d'immobilisation du véhicule.

GESTION DES AMENDES

La gestion des amendes et FPS est assurée par FATEC

Pour toutes questions merci de contacter :

servicesamendes@fatec-group.com

Ou par tel au **04 82 29 00 28**

ASSURANCE

Documents: pour toute demande de duplicata de carte verte , relevé d'information ou autre , merci de contacter FATEC AU **04 84 90 87 62**

Ou par mail : flotteauto-onet@fatec-group.com

DEMANDE DE CONSTAT VIERGE

Faire la demande par mail: flotteauto-onet@fatec-group.com



Ces indications permettent de déterminer si l'accident s'est déroulé pendant les heures de travail, pendant le trajet ou pendant l'utilisation du véhicule à titre privé.

Précisez le lieu du Sinistre :
Type et nom de la voie, Code Postal, Commune et Pays si, hors de France

Cochez OUI si des Dommages ont été occasionnés à un Tiers AUTRE que celui avec qui vous remplissez le présent constat.

Indiquez l'identité des Témoins et leur position dans A ou B. S'il n'y en a pas, précisez : PAS DE TEMOIN.

Vérifiez particulièrement que ces cases soient remplies avec précision, tant de votre côté que celui de votre adversaire.

Au besoin, vérifiez que la vignette d'assurance du véhicule correspond bien aux indications portées sur le Constat Amiable.

Différenciez bien la zone Assuré de la zone Conducteur s'il s'agit de personnes physiques ou morales différentes

TRES IMPORTANT.
Totalisez le nombre de cases cochées d'une croix. Si aucune case n'est cochée, précisez 0.

Précisez sur le croquis la signalisation, le(s) point(s) de choc, la direction et la position des véhicules AU MOMENT de l'accident, NI AVANT, NI APRES L'ACCIDENT

Seuls les dégâts mentionnés sont retenus pour l'indemnisation. Précisez par conséquent en cas de doute
« SOUS RESERVE D'EXPERTISE »

Apportez dans cette partie toutes les précisions complétant les circonstances de l'accident.
Contestez éventuellement, à cet endroit, les mentions inexactes écrites par l'autre conducteur

Le constat doit être signé par les deux conducteurs. A défaut, son contenu n'est pas opposable aux deux parties. Mais il vaut toujours mieux un constat rempli non signé que pas de constat.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE ACCIDENT REPORT

1. Date de l'accident : Jour / Mois / Année

2. Lieu de l'accident : Type et nom de la voie, Code Postal, Commune et Pays

3. Blessés même légers : oui / non

4. Dommages matériels à des tiers autres que A et B : oui / non

5. Régime matériel : des autres que A et B (autres que des véhicules) / des véhicules (autres que des véhicules) / des autres que A et B (autres que des véhicules) / des véhicules (autres que des véhicules)

6. Témoins : nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel)

7. Lieu de l'accident : Type et nom de la voie, Code Postal, Commune et Pays

VÉHICULE A

8. Preneur d'assurance / assuré : nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel)

9. Vignette d'assurance : N° de contrat, N° de carte verte, N° d'assurance

10. Conducteur : nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel)

11. Lieu de l'accident : Type et nom de la voie, Code Postal, Commune et Pays

12. CIRCONSTANCES

13. Croquis de l'accident au moment du choc : Indiquez le point de choc initial au véhicule A par une flèche

14. Dégâts apparents au véhicule A : Dégâts apparents au véhicule A

VÉHICULE B

15. Preneur d'assurance / assuré : nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel)

16. Vignette d'assurance : N° de contrat, N° de carte verte, N° d'assurance

17. Conducteur : nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel) / nom, adresse et tel (nom, adresse et tel)

18. Lieu de l'accident : Type et nom de la voie, Code Postal, Commune et Pays

19. Croquis de l'accident au moment du choc : Indiquez le point de choc initial au véhicule B par une flèche

20. Dégâts apparents au véhicule B : Dégâts apparents au véhicule B

21. Signature des conducteurs : Signature des conducteurs

22. Observations : Observations

N'omettez pas d'indiquer s'il y a des blessés.
Si vous êtes vous-même blessé, adressez rapidement un certificat médical à FATEC

Prenez soin de lire les circonstances qui sont proposées.
Si aucune des circonstances ne convient, Indiquez 0 dans le nombre de cases cochées et complétez la case « Observations » pour indiquer les circonstances

Cochez la case et Rayez la mention inutile.

Cochez cette case si vous êtes en cours de manœuvre au moment du choc.

ATTENTION : « Heurtait » signifie que VOUS avez percuté le véhicule qui vous précédait et non l'inverse.

Si vous quittez votre file de circulation ou si vous faites un écart à droite ou à gauche perturbant la circulation, cochez cette case

Cochez l'une de ces cases **UNIQUEMENT** si vous changez de direction à une intersection, mais en aucun cas si la route elle-même fait une courbe.

Indiquez sur le croquis à la rubrique 13 et à la rubrique 14 « Observations » s'il y avait une signalisation au sol ou par panneaux.

UNIQUEMENT en sens inverse.
Le préciser même si l'axe médian de la chaussée n'est pas matérialisé par un marquage au sol

UNIQUEMENT si les voies suivies par les véhicules se coupent

Un signal de priorité peut être aussi bien une balise, un feu tricolore ou un panneau STOP.

Une fois signé par les deux conducteurs, le constat n'est plus contestable et votre dossier sera traité selon CE constat, même mal rempli. Cependant, il vaut mieux un constat bien rempli non signé que pas de constat

Sur un parking ou dans un lieu privé, les règles de circulation et le code de la route sont applicables. Il n'y a pas d'exception

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS